



COMMUNE
D'ARANCOU



📍 320 Rte de Bergouey, 64270 Arancou | ☎ 05 59 38 42 65 | ✉ mairie@arancou.fr

ATTESTATION D'ÉPISODE ORAGEUX ET DE FORTES RAFALES DE VENT

Je soussigné, Jérôme DACHARY, Maire de la commune d'Arancou, atteste qu'un violent épisode orageux a touché le territoire de la commune d'Arancou le mercredi 26 août 2026, aux alentours de 20 h 20.

Cet événement météorologique soudain s'est notamment caractérisé par de fortes précipitations et de violentes rafales de vent, susceptibles d'avoir localement atteint ou dépassé 100 km/h, au regard de l'intensité du phénomène et des dommages constatés.

La présente attestation est établie afin de permettre aux habitants de la commune concernés par cet événement de justifier auprès de leur compagnie d'assurance de la survenance de cet épisode météorologique à Arancou.

Elle atteste uniquement de la réalité de l'événement sur le territoire communal. Elle ne préjuge ni de l'origine précise des dommages subis par chaque bien, ni de leur nature, de leur étendue ou de leur évaluation, lesquelles relèvent de l'appréciation des compagnies d'assurance et, le cas échéant, de leurs experts.

Fait à Arancou, le 27 août 2026,

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,



Jérôme Dachary